

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°2023/147

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE  
BOISSONS – ASSOCIATION AR(T)ABESQUES**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2

VU la demande présentée par l'association AR(T)ABESQUES, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du vendredi 17 novembre 2023 à 16h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 23h59, au Théâtre Jeanne D'Arc, 9 ruelle des Arts, 01200 Valsershône, à l'occasion du Spectacle Radio Bistan,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'association AR(T)ABESQUES est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du vendredi 17 novembre 2023 à 16h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 23h59, au Théâtre Jeanne D'Arc, 9 ruelle des Arts, 01200 Valsershône, à l'occasion du Spectacle Radio Bistan.

**Article 2 :** L'association AR(T)ABESQUES se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 3:** Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 12 octobre 2023

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée,  
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 11 novembre 2023